

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Août 2006

L'an deux mil six, le 25 Août à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires ad joint,
Mrs BERLY, FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, Conseillers municipaux.

Absents : C. COLLARD, J. P. HOYER, F. CROS-GIMBERT

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2006

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative au budget urgente afin de permettre le remboursement de la caution à l'ancien locataire de la maison communale et l'encaissement du dépôt de garantie du nouveau locataire.

Le conseil donne son accord sur cet ajout.

PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Ce site ayant pour nom fourneville.fr est désormais en ligne.

FIXATION DES TARIFS CANTINE ET Garderie :

Monsieur le Maire informe le conseil des nouvelles dispositions contenues dans le décret n° du 28 Juin 2006 qui abroge l'encadrement de la variation de prix de la restaurations scolaire et qui donne donc toute liberté aux conseils municipaux pour fixer le prix des repas dans la limite du prix de revient.

Compte tenu du nouveau prix fixé par la cantine d'Ablon, le nouveau coût de revient d'un repas (sur la base de 3050 repas par an) s'élève hors amortissement des locaux à 5,27 €uros.

Après échange de vue, le Conseil décide à l'unanimité une majoration des tarifs de 3% et fixe ainsi les tarifs pour la prochaine année scolaire :

Prix du repas	2,85 €uros
Prix de la vacation de garderie	0,90 €uros

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrêt maladie de notre secrétaire Anne LE DREAU et de la démission d'Agnès BUHOT, Assistante maternelle.

Il propose le recrutement d'une personne en contrat d'avenir pour conforter le secrétariat de la Mairie.

En ce qui concerne le poste d'assistante maternelle le recrutement est en cours.

Compte tenu de l'évolution des tâches, Monsieur le Maire demande une augmentation de 50 heures par an du contrat de l'assistante maternelle.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Modification statutaire n°6

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 18 JUILLET 2006, le Conseil communautaire a décidé de définir la notion d'intérêt communautaire et de procéder aux modifications suivantes :

« AMENAGEMENT DE L'ESPACE »

Rédaction actuelle

Elaboration, révision des documents d'urbanisme d'intérêt communautaire (notamment, schéma de cohérence et d'organisation territoriale, plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé).

Rédaction proposée

Elaboration, révision des documents d'urbanisme (schéma de cohérence et d'organisation territoriale, plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé,...)

« PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT »

rédaction actuelle

Protection contre les inondations : entretien et replantation des haies, curage des cours d'eau, problèmes liés aux eaux de ruissellement et aux glissements de terrain et tous autres travaux et études visant à la protection contre les inondations.

Rédaction proposée

Protection contre les inondations : entretien des haies (à préciser sur un plan) et replantation des haies pour lutter contre les ruissellements, curage des cours d'eau (à préciser sur un plan) tous travaux et études d'intérêt communautaire visant à la protection contre les inondations.

« POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE »

Rédaction actuelle

Mise en œuvre et suivi de toutes études contribuant à l'organisation d'actions intercommunales qui seront définies d'intérêt communautaire en faveur de la culture, de la jeunesse, de l'insertion sociale et économique et des personnes âgées.

Rédaction proposée

Suppression du paragraphe

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications telles que présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 18 Juillet 2006

Procède aux modifications statutaires telles que définies ci-dessus.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée dans le logement communal d'un nouveau locataire. Il y a donc lieu de rembourser le dépôt de garantie à l'ancien locataire et d'encaisser le nouveau dépôt.

Il propose donc d'inscrire en dépense au poste 165 la somme de 560 €uros

Et en recette à ce même poste la somme de 650 €uros

Et pour conserver l'équilibre du budget, la somme de 90 €uros au poste 020 dépenses imprévues d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ces modifications budgétaires à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur GILLES fait le point sur les travaux en cours et sur les projets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 H 10.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

-